

# Préface

Par Roland **LESCURE**

Ministre délégué chargé de l'Industrie

La crise énergétique que nous connaissons appelle des réponses, et l'État se doit d'être au rendez-vous lorsque des événements exceptionnels se produisent. Il a ainsi joué son rôle au regard des difficultés créées aux entreprises par la crise du Covid-19, par une batterie de dispositifs, au premier rang desquels les prêts garantis par l'État et l'activité partielle. Il doit le jouer encore de manière plus ciblée, avec les conséquences de la guerre d'Ukraine, alors même que le choc des prix de l'énergie présente des défis nouveaux aux entreprises de toute taille, et notamment au socle industriel du pays.

Les réponses sont multifformes : le bouclier tarifaire pour les ménages a permis à la France d'avoir une inflation plus basse de 4 points que la moyenne européenne, réduisant ainsi partiellement et pour un temps la pression sur les salaires. Les guichets d'aides aux entreprises permettront aux industries françaises de voir leur facture diminuer sur la fin 2022 et sur 2023. Les négociations conduites au sein de l'Europe pour faire évoluer les modes d'élaboration des prix de l'électricité ou plafonner ceux du gaz peuvent enfin y contribuer pour le futur. Pour autant, dans l'immédiat, il faut mobiliser les outils existants sur la prévention des difficultés des entreprises et leur accompagnement.

Ce numéro des *Annales des Mines* présente les différentes facettes, publiques et privées, de cet enjeu. Il donne à la fois des indications sur l'efficacité de ce qui a été mené antérieurement et décrit l'existant. Figurent ainsi, en premier lieu, les actions de détection et de prévention et des illustrations des cas de secteurs qui ont été particulièrement touchés par les crises, tout en devant faire face aux enjeux de la transition énergétique et climatique : l'automobile et l'aéronautique. En second lieu, la description du traitement et de l'accompagnement des restructurations, avec notamment, pour ce qui concerne l'État, le CIRI pour les entreprises de plus de 400 salariés et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), ainsi que les 24 commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, et les nombreuses structures pertinentes, régionales, privées, consulaires, financières, de conseil, associatives... En troisième lieu, les outils favorables au rebond et à la revitalisation des territoires.

Je souhaite que la lecture de ce numéro contribue ainsi à ce que toutes les parties prenantes se retrouvent mieux et plus efficacement parmi les outils qui seront appelés à contribuer, en 2023 et au-delà, à la résilience de notre économie et de notre système social, face aux défis auxquels ils sont confrontés.